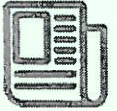




PAYS : France
SURFACE : 64 %
PERIODICITE : Quotidien



► 22 janvier 2020 - Edition Fil Gen

Journalistes de RFI tués au Mali: un collectif dénonce le poids du "secret défense"

Paris, 22 janv. 2020 (AFP) -

Un collectif d'associations a accusé mercredi le gouvernement français de ne pas révéler des informations sur l'assassinat de deux journalistes de Radio France Internationale (RFI), enlevés et tués en novembre 2013 au Mali. Ghislaine Dupont, 57 ans, et Claude Verlon, 55 ans, ont été enlevés lors d'un reportage puis tués le 2 novembre 2013 près de Kidal, quelques mois après le lancement de l'opération française Serval destinée à contrer des jihadistes menaçant de prendre Bamako.

L'assassinat des journalistes de RFI, revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), fait l'objet d'enquêtes mais la lumière n'a jamais été faite sur ses circonstances.

"Il apparaît clairement que l'Etat français, au lieu d'assumer ses responsabilités conformément au droit, use de manoeuvres diverses pour entraver la recherche de la vérité par les familles, les historiens, les chercheurs et pour empêcher que justice soit rendue aux victimes", accuse dans un communiqué le collectif "Secret défense, un enjeu démocratique".

"La justice ne peut pas instruire correctement car les documents secret défense qui lui ont été communiqués sont amputés de beaucoup de pages et de beaucoup de passages dans les pages qui restent", accuse le collectif.

Celui-ci oeuvre pour "réformer le secret défense: il s'agit de passer du culte de l'État fort qui s'arroge tous les droits à une culture de l'État juste qui garantit et assure ceux de tous les citoyens", précise-t-il.

Deux sénateurs et un député ont interpellé le gouvernement à ce sujet au cours des derniers mois. Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur a notamment posé quatre questions précises, restées sans réponse.

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur Laurent Nunez lui a répondu le 14 janvier au Sénat que "le ministère des armées continue à appuyer les investigations judiciaires en cours et répond avec une extrême diligence aux sollicitations des magistrats. En revanche, cet appui n'a pas vocation à être exposé publiquement, car il est couvert par le secret de l'enquête et de l'instruction".

"Le ministère des armées a été requis à plusieurs reprises, en 2015 et en 2016, par les magistrats chargés de l'enquête. Toutes les demandes de déclassification successives formulées par la justice ont donné lieu à la fourniture de documents du ministère des armées", a poursuivi Laurent Nunez. "Si des documents ou extraits de documents n'ont pas été déclassifiés, c'est uniquement, comme le prévoit la loi, pour préserver les capacités et méthodes des services, mais aussi assurer la continuité des opérations ou la protection des personnels".

tsz/rh/cbn

Afp le 22 janv. 20 à 17 42.